

quement parlant, le Tertiaire vivant dans le monde, ne peut se dépouiller de tous ses biens, et il est dans l'ordre de la Providence, que par son économie, la simplicité de ses goûts et de son industrie, il sauvegarde et augmente le patrimoine de sa famille, source de sa stabilité. D'un autre côté, il ne doit pas oublier qu'il doit consacrer à la charité une bonne partie de ce qu'il a retranché au plaisir. "*Qui sème d'une main avare, dit l'Apôtre, recueille peu ; mais celui qui sème abondamment, recueille avec abondance.*"

*Les Ministres, dit encore la Constitution Misericors Dei Filius, iront visiter le Tertiaire malade, ou ils enverront auprès de lui quelqu'un pour accomplir ce devoir de charité.*" Les Tertiaires sont un corps : or, il n'est pas possible qu'il y ait dans le corps un membre en souffrance sans que les autres membres s'en ressentent. La visite des malades doit être aux yeux de tous une obligation sacrée ; elle est une œuvre de miséricorde corporelle et spirituelle à la fois, elle est une source de consolations pour celui qui est visité par l'épreuve, une source d'édification pour le prochain, un sujet de mérites pour celui qui la fait. Mais ici, comme dans la pratique de toutes les vertus, la discrétion doit tout diriger. Il y a, il peut y avoir tant de nuances, tant de distinctions, tant de circonstances diverses. Tout ce qui est permis n'est pas toujours expédient, et le mieux est parfois l'ennemi du bien. C'est au Directeur et à ceux qui sont avec lui à la tête de la Fraternité de statuer à ce sujet ce qu'il y a de plus avantageux dans la pratique et par rapport à la différence des cas.

*"En cas de maladie grave, ils donneront les avertissements nécessaires pour que le malade reçoive à temps les derniers sacrements."* La grâce du Tiers-Ordre, ne l'oublions pas, doit être avant tout une grâce spéciale de détachement, de tout et de tous, dans la mesure de la volonté divine, détachement même de la vie. Cela ne doit pas empêcher le Tertiaire d'avoir une religion douce et aimable, d'aimer ce qu'il doit aimer, de songer à tout faire pour assurer le succès de ses affaires domestiques, quitte après coup, à tout attendre de Dieu, comme s'il n'avait rien fait, et à s'en remettre à sa Providence avec l'abandon de l'enfant qui se jette dans les bras de sa mère. Mais le résultat de la grâce du Tiers-Ordre doit lui faire accepter la mort, quand elle est présente, avec un visage serein, une soumission complète à l'arrêt du ciel, et, je dirai même, avec la joie du captif qui voit venir sa délivrance. Aussi bien l'annonce que sa dernière heure